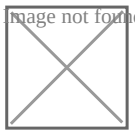

Proposition de mutation suite à un brun out

Par **Legendre nelly**, le **30/04/2017** à **21:31**

Bonjour,

Je suis responsable de site depuis 4 ans dans une boîte dans laquelle je bosse depuis presque 13 ans. J'ai fait un burn out fin 2016 pour lequel j'ai été arrêtée 2 mois. Depuis que j'ai repris mon poste, mon supérieur hiérarchique me dit régulièrement que je vais re-craquer. Je présume que je vais très bien et ne partage pas son avis.

La semaine dernière, mon n + 1 et mon n + 2 m'ont reçue pour m'expliquer que mes objectifs en terme de gestion de stock n'étaient pas atteints, chose que je ne nie pas. Je maintiens que je ne peux pas faire mon travail correctement avec un effectif quasiment jamais complet (maladies, congés, congés parentaux, démissions... le tout pas toujours remplacés) et une assistante non remplacée depuis 6 mois. Ils maintiennent que ça n'a rien à voir que c'est lié à mon manque d'organisation et mes nerfs fragiles. Ils m'ont donc expliqué combien j'étais un élément incontournable de leur équipe, combien j'étais compétente et impliquée, combien ils voulaient préserver ma santé et que c'est pour ça qu'ils me proposent un site plus petit dont, selon leur dire, le flux serait plus adapté à mes nerfs et ma sensibilité. Tout ça évidemment sans traces écrites. Je refuse ce poste et veux prouver que, si on me donne les moyens, je peux relever la courbe. Quel comportement dois-je adopter ? Quels risques j'encours ?

Mercl de votre aide.

Par **P.M.**, le **01/05/2017** à **15:21**

Bonjour,
L'employeur n'a pas à se substituer au Médecin du Travail et s'il a des craintes sur votre état de santé, il devrait commencer par vous convoquer à une visite médicale ce qu'il aurait d'ailleurs dû faire par une visite de reprise à la suite d'un arrêt-maladie de plus de 30 jours pour savoir si vous seriez décidé apte sans restriction...
S'il s'agit d'un manque d'organisation, selon lui, c'est différent, car cela remettrait en cause vos compétences professionnelles et il n'a pas à se servir de votre état de santé qu'il n'avait pas remis en cause depuis des années mais encore faudrait-il qu'il mette à votre disposition les moyens pour atteindre vos objectifs...
Vous pourriez déjà leur demander d'être assistée par un Représentant du Personnel lors de tels entretiens et ou qu'un compte-rendu écrit soit rédigé retraçant vos échanges mais si le changement de poste n'implique aucune baisse de salaire et de niveau de qualification, c'est à vous de savoir aussi si vous ne voulez pas d'une vie professionnelle moins stressante si les

nouvelles conditions sont acceptables pour vous...

Par **Legendre nelly**, le **02/05/2017** à **22:16**

Bonsoir, merci de votre réponse.
J'ai bien passé la visite de reprise. Ils m'ont présenté cette mutation verbalement en la justifiant par leur soucis de mon bien être et en me disant qu'ils n'avait pas de pas de compétences ni d'implication pro avec moi. Je savais très bien que lorsque les échanges vont devenir officies on ne me parlerait plus de mo état de nerfs.... c'est ce qui s'est d'ailleurs passé aujourd'hui. ... mon n+1 m'a reçue à "noté " mon refus de leur proposition et là n'a parlé que de critères pros.... il a re nié le fait qu'un effectif quasi jamais au complet et une assistante non remplacée n'avait rien à voir avec le fait que je n'arrivais pas à tout faire. J'ai re dit que pour moi c'était une d causes qu'il ne fallait pas niée. Il m'a done dit qu'il ferait part de ma réponse à mon n+2 et que c'est celui ci qui dirait ce qu'il allait se passer ensuite.
Je vais donc le recentrer sur mon métier de gestionnaire de stock et sur mon management et ne plus faire ce qui ne fait pas partie de ma définition de poste mais je ne sais pas à quelle sauce je vais être mangée (important de garder son humour !)
Si ils me font un écrit dans lequel ils notifiant l'on refus mais qu'ils ne parlent pas du fait qu'ils m'ont fait cette proposition non pour d raisons d'incompétence mais soit disant pour préserver ma santé, puis je moi leur réponse de en le notifiant ou est ce que ça pourrait se retourner contre moi ? Merci de votre réponse
Nelly

Par **P.M.**, le **02/05/2017** à **22:29**

Bonjour,
Il faudrait aviser à ce moment-là en fonction de ce qui sera exactement consigné en prenant le temps de la réflexion...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés